

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL CONGO-BRAZZAVILLE

PRÉSENTATION DE TRÉSOR NZILA KENDET,
DIRECTEUR EXÉCUTIF

Décembre 2023

DISPARITIONS FORCÉES

- Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Congo, A/HRC/40/16, Quarantième session 25 février-22 mars 2019 recommandations par la France, Argentine, Sierra Leone, Tunisie, Brésil (130.11; 130.12; 130.24; 130.77; 130.82; 130.83...)

Développements/ situation actuelle

- Aucune recommandation n'a été appliquée.
- Les forces de défense et de sécurité continuent à recourir à cette pratique, et de manière abondante dans le cadre de la lutte contre le phénomène du banditisme urbain. Les autorités congolaises ont officiellement qualifié ces jeunes des « terroristes » à éradiquer. Ce qui explique la réponse brutale, mortelle et disproportionnée de la force publique envers ces jeunes qui ne sont que des marginalisés de la croissance économique.

Recommandations disparitions forcées

- Ratifier la convention Internationale contre les disparitions forcées ;
- Établir un mécanisme indépendant de prévention et d'assistance aux victimes...;
- Envoyer une invitation au groupe de travail des NU sur les disparitions forcées pour une mission de travail au Congo en 2024.
- Mettre en place une commission pour enquêter sur toutes les allégations de disparitions forcées et faire en sorte que les auteurs rendent des comptes.

VIOATION DES DH PENDANT LE CONFLIT ARMÉ ET LE REFERENDUM

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Congo, A/HRC/40/16, Quarantième session 25 février-22 mars 2019 recommandations Espagne, Australie, Canada (130.54; 130.91; 130. 92;)

Développements/ situation actuelle

- La commission d'enquête de même que les autres recommandations sur le conflit armé de 2016-2017 et le référendum de 2015 n'ont jamais été mises en place;
- Les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis pendant ces épisodes douloureux restent impunis;
- Les victimes sont privées du droit à la justice et à la réparation.

Recommandations



- Mettre en place sans tarder, en collaboration avec le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, cette commission d'enquête indépendante chargée de clarifier toutes les allégations de violation des droits humains, y compris celles commises pendant les deux périodes de troubles.

L'ESPACE CIVIQUE

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Congo, A/HRC/40/16, Quarantième session 25 février-22 mars 2019 recommandations USA, Irlande, Italie (130.97; 130.98; 130.99; 130.101)

Développements/ situation actuelle

- Aucune recommandation n'a été appliquée;
- Une législation vieille de 61 ans instaure un régime d'**autorisation préalable**, facteur bloquant l'espace civique ;
- Interdiction systématique, répression brutale et parfois sanglante contre les contrevenants ;
- Pas de loi protégeant les défenseurs des droits humains.

Recommandations- espace civique



- Abroger l'ordonnance de 1962 afin d'abolir le régime d'autorisation préalable ;
- Prendre une loi spécifique protégeant les défenseurs des droits humains.

EXÉCUTIONS SOMMAIRES

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Congo, A/HRC/40/16, Quarantième session 25 février-22 mars 2019 recommandations, Canada, Portugal (130.79; 130.80)

Développements/ situation actuelle

- La police congolaise persiste dans la commission des homicides illégaux à travers des exécutions sommaires. De plus en plus, on observe une surenchère sécuritaire dans le cadre de la lutte contre le phénomène de gangs juvéniles qui met à mal le respect des droits humains, notamment le droit à la vie.
- Des familles ne souhaitent pas témoigner et renoncent à la justice par peur de représailles.
- La justice reste inaccessible aux ayants droits des victimes des exécutions sommaires.

Recommandations

- Mettre en place sans tarder, cette commission d'enquête indépendante chargée de clarifier toutes les allégations d'exécutions sommaires ;
- ***Mettre en place une commission d'enquête sur les cas d'exécutions sommaires signalées par les ONG.***
- ***Prendre un texte interdisant la pratique des exécutions sommaires dans le cadre de la lutte contre le phénomène de banditisme***